

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 janvier 2023</b>	<b>N° 2023-101</b>

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30  
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.  
M. GUENDEZ à partir de 17h10.  
M. GARRIGUES à partir de 17h.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.  
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.  
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.  
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.  
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.  
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.  
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.  
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.  
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 27 janvier 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
		<b><i>N° 2023-101</i></b>

---

**règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Décision -  
Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs**

### **1.Contexte**

Bordeaux Métropole souhaite accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées. En effet, 75 % des espaces verts (hors terres agricoles ou forêts) relèvent du parc privé. Les espaces collectifs offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains et périurbains.

A cette fin des aides financières à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs en copropriétés ou des bailleurs sociaux, ainsi que des espaces collectifs de copropriétés horizontales, sont proposées.

C'est une déclinaison opérationnelle du programme « plantons 1 million d'arbres », approuvé par Bordeaux Métropole par délibération du 29 janvier 2021.

Les objectifs recherchés sont :

- le retour de la biodiversité en ville en favorisant les plantations et une gestion alternative respectueuse du vivant dans ces espaces résidentiels collectifs,
- l'adaptation de la métropole aux effets du dérèglement climatique grâce au rafraîchissement apporté par les espaces plantés et à la désimperméabilisation des surfaces inutilement bétonnées,
- la création d'espaces collectifs agréables et sains afin que chacun profite d'un accès à la nature.

Cet outil financier a pour objectif de développer la surface plantée et de densifier les plantations dans les espaces verts existants.

### **2. Bénéficiaires**

Le dispositif est ciblé sur l'ensemble de l'habitat collectif qu'il relève de copropriétés privées ou de bailleurs sociaux de Bordeaux Métropole ainsi que sur les espaces collectifs des lotissements en copropriétés horizontales, gérées en association syndicale libre.

Un même espace résidentiel ne peut faire l'objet que d'une seule aide financière de Bordeaux Métropole, qui pourra être versée partiellement sur plusieurs années pour couvrir la durée du projet.

### **3. Durée et évaluation du dispositif**

Ce dispositif est expérimental et a une durée limitée. Le soutien est réservé aux projets qui se réalisent à compter du 1er novembre 2023 et porte sur toutes demandes remises avant fin 2026 pour des plantations pouvant être réalisées jusqu'à fin mars 2027.

Le renouvellement du dispositif sera étudié après son évaluation.

### **4. Projets éligibles**

Seuls les projets faisant appel à un travail préalable de définition et de conception, par le recours à un paysagiste concepteur, une entreprise du paysage, un écologue ou une association de protection de l'environnement sont éligibles.

Les projets doivent respecter les principes décrits dans le règlement en annexe qui précise les conditions à respecter pour le type de plantations, la gestion des végétaux, la préservation du patrimoine naturel, la prise en compte de l'environnement immédiat et des caractéristiques de la parcelle.

### **5. Aide financière**

L'aide financière de la Métropole est de 30 % des coûts éligibles minimum, et peut être bonifiée pour atteindre 40 % ou 50 % si les conditions suivantes sont remplies :

- Le projet comporte plus de 50% de plants ligneux (arbres ou arbustes) labellisés « végétal local » (+ 10 % des coûts éligibles),
- L'espace concerné est ouvert au public (+ 10 % des coûts éligibles).

L'aide est plafonnée à 100 000 € par projet.

Elle est attribuée sur dossier. Après instruction, Bordeaux Métropole attribuera la subvention par délibération. Des conventions de financement seront signées entre Bordeaux Métropole et les bénéficiaires des financements.

### **6. Engagements du bénéficiaire**

Le demandeur bénéficiaire s'engage à favoriser la biodiversité dans les espaces collectifs objet de l'aide de Bordeaux Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la végétalisation est un moyen efficace pour l'adaptation du territoire de Bordeaux Métropole au dérèglement climatique, de la préservation de la biodiversité et de l'accès équitable de ces habitants à des espaces naturels,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le règlement d'aide financière en annexe,

**Article 2 :** d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions avec les bénéficiaires des financements,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023 et des exercices suivants, sous réserve du vote des crédits, chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2023</b>	Pour expédition conforme,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>3 FÉVRIER 2023</b>	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO